

le journal de l'éco.fr



J'aime 15 Tweeter

Etudes, conseil, expertise

Axyne Finance : Investir dans l'art, un placement judicieux pour les entreprises ! 27 nov. 2013



Le cabinet Axyne Finance vient d'organiser une conférence sur le thème de « l'investissement dans l'art » à la galerie d'art moderne de Chamalières. En présence de Monsieur le Maire, de l'adjointe à la Culture et du directeur artistique, les différents intervenants sont revenus sur les nombreux avantages de ce type d'investissement qui, contrairement aux idées reçues, n'est pas réservé à une élite.

« On imagine que l'investissement dans l'art nécessite des capitaux importants alors que la moyenne des transactions en 2011 était de 15 000 €. Des entreprises peuvent même acquérir des œuvres d'art comme des photographies pour des montants autour de 2 500 à 3 000 € », souligne Eric Borias, gérant associé au sein d'Axyne Finance. Cette structure spécialisée en conseil patrimonial possède des bureaux à Paris et à Clermont-Ferrand : « Nous sommes conseillers en investissements financiers. Notre éventail est assez large. Cela va de la gestion patrimoniale à des placements plus complexes tout en gardant à l'esprit qu'il faut diversifier ces actifs dans une gestion globale. »

La première partie de la conférence concernant les avantages fiscaux de ce type d'investissement était assurée par Monsieur Laurent Cornet, associé au Cabinet Axyne Finance et par Madame Delphine Brochand, conseillère en investissement dans l'art et fondatrice de Fin'Art Consulting. La deuxième partie était consacrée à la présentation d'œuvres d'art spécialement sélectionnées pour l'occasion. La conférence s'est clôturée par des questions-réponses entre le public et les intervenants, soit 80 personnes au total, aussi bien des chefs d'entreprises que des artistes venus pour mieux connaître l'aspect fiscal de leurs œuvres. « Faut-il avoir une connaissance très poussée du marché de l'art pour acheter une œuvre ? C'est une des questions qui est revenue très souvent lors de la

conférence. Il ressort que solliciter l'avis d'un expert peut éviter bien des déconvenues » ajoute encore Eric Borias.

Acheter une œuvre d'art peut-il se révéler être une bonne affaire pour une entreprise ? Tout dépend de l'objectif fixé. Il peut s'agir d'un achat-plaisir sans s'inquiéter réellement d'une revente ultérieure mais l'on peut aussi envisager une revente sur le marché en réalisant au passage



une plus-value. « L'avantage pour un chef d'entreprise d'investir dans l'art aujourd'hui est par exemple de pouvoir exposer au sein de sa société et de faire de la location d'œuvres. Le prix de la location pourra venir en déduction de ses charges. De plus, c'est une opportunité pour le chef d'entreprise de communiquer aussi bien en interne qu'en externe grâce à ces expositions. C'est une communication dite sociétale qui permet aussi de donner un sens à l'entreprise. »

Autre avantage non négligeable, les œuvres d'art ne sont pas soumises aujourd'hui dans l'assiette de l'ISF. Cette mesure permet aussi à des œuvres qui pourraient être achetées par des acquéreurs étrangers de rester sur le territoire français. Eric Borias revient aussi sur les exonérations de taxes : « En fonction de la durée de détention d'une œuvre, il existe une exonération totale à partir de 12 ans de détention. C'est assez proche de l'immobilier au niveau des plus-values. Les entreprises profitent aussi de réduction d'impôts dans le cadre du mécénat d'art. »

Investir dans l'art aujourd'hui est pour une entreprise un bon placement de diversification. Il faut y consacrer entre 5 et 10 % d'un patrimoine. Mais pour les personnes aguerries et déjà au fait du marché, cela peut représenter beaucoup plus, certains allant jusqu'à 20 ou 30 %. Il faut être vigilant. Nous avons vu des œuvres qui sont montées très fortement sur le marché tout simplement parce que des investisseurs faisaient monter les prix et parfois la côte d'un artiste a pu baisser significativement. Finalement, c'est assez proche d'un marché financier. Mieux l'on va sélectionner son achat et mieux l'on va pouvoir s'assurer une éventuelle plus-value.

Quoi qu'il en soit et comme le souligne Delphine Brochand, de Fin'Art Consulting, l'art a toujours fasciné et existe depuis la nuit des temps. Il faisait déjà l'objet de troc sous l'antiquité gréco-romaine. « Au XXI^e siècle, il apparaît désormais comme un précieux outil de diversification de son patrimoine dont il serait dommage de se priver... »

Un publi-rédactionnel du Journal de l'éco

Thomas Fauveau

En savoir plus :

www.axyfinance.fr

www.finart-consulting.com